

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-1126

présenté par
M. Viry

à l'amendement n° 1033 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 63, insérer l'article suivant:

Mission « Travail et emploi »

À la seconde phrase de l'alinéa 1, substituer au mot :

« situées »

les mots :

« disposant d'un établissement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision, la notion d'« entreprises situées sur le territoire national » n'étant pas légalement définie.